

## Conditions Générales de Vente

1. Les Services confiée par le Client à Fyte SAS (ci-après « la Société ») sont soumis aux présentes conditions générales et aux conditions particulières reproduites sur le contrat signé entre la Société et le Client.

2. Le Client règlera les honoraires de la Société selon les modalités suivantes : les honoraires forfaitaires liés à la qualification sont facturés au démarrage de la prestation de qualification, puis chaque mois pendant toute la durée des Services.

Tous les tarifs seront calculés selon le tarif mentionné dans le contrat par la Société, plus TVA ou taxe équivalente et seront payables à réception de la facture. Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, en cas de non paiement de toute facture à son échéance, des pénalités seront appliquées, dès le lendemain de la date de règlement prévue sur la facture, au taux de 15% l'an, ce taux ne pourra être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement, en application de l'article D.441-5 du code de commerce.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de la Société, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client à la Société au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

3. La Société se réserve le droit de suspendre sa prestation en cas de défaut de paiement des honoraires et frais visés dans le contrat, huit jours après une mise en demeure restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages-intérêts, susceptibles d'être demandés par la Société

4. Le nombre de CV mis à disposition du client est illimité pendant toute la durée de l'abonnement. Il appartient au Client de prendre contact ou non avec les candidats sélectionnés.

5. Le Client peut recruter sans limitation de nombre les candidats sélectionnés dans le cadre de la prestation délivrée par la Société.

6. La Société n'est tenue que d'une obligation de moyens au titre des Services. Elle ne peut ainsi pas garantir le résultat des Services ni le succès du recrutement ni l'embauche du candidat, qui restent sous la responsabilité du Client.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Société serait retenue, la garantie de la Société serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

7. La durée initiale de l'abonnement est fixée dans le contrat qui lie le Client à la Société et aucune reconduction tacite ne sera appliquée. Le Client peut mettre fin à son abonnement à chaque échéance de facturation sous réserve de respecter un préavis de 15 jours, adressé à la Société par courrier AR.

8. Les accès au portail client seront fermés à compter du lendemain de la date de fin de la prestation.

9. Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française. A défaut de résolution amiable concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Nanterre.